

La charte de fonctionnement des structures enfance-jeunesse

expliquée
aux
enfants

Toi, jeune citoyen de La Chapelle-sur-Erdre, tu participes à des activités de loisirs éducatifs que la Ville te propose. Par exemple, dans les accueils périscolaires après l'école, pendant les séjours ou les accueils de loisirs le mercredi et les vacances.

Grâce à la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant** (article 12), tu as le droit « d'exprimer librement ton opinion pour toute question qui te concerne, et de voir cette opinion prise en considération ».

Cela veut dire que dans tous ces centres de loisirs ou séjours, tu pourras participer activement à l'organisation de la vie collective et des activités.



La charte a été votée en conseil municipal le 28 septembre 2015.

Ce qui est important :

Les élus de La Chapelle-sur-Erdre (le Maire et le Conseil Municipal) souhaitent que dans les activités :

- tout le monde puisse être accueilli (garçons/filles, personnes porteuses de handicap/valides, quel que soit le niveau des ressources, ...) : c'est **la mixité**,
- chacun puisse aider l'autre : c'est **la solidarité**,
- chacun puisse être considéré de la même façon : c'est **l'équité**,
- tout le monde puisse vivre en harmonie: partager ou pas des modes de vie ou des idées sans que cela soit imposé ou que nous l'imposions aux autres : c'est **la laïcité**,
- chacun puisse apprendre à faire et à penser de plus en plus de choses par lui-même : c'est **l'autonomie**,
- chacun soit vigilant vis-à-vis de ce qui l'entoure : enfants, adultes, locaux, objets (jeux, matériel, ...) : c'est **le respect**.



Pour que toutes ces grandes idées fonctionnent, chacun fera en sorte que :

- > Tous (enfants, jeunes, encadrants, parents, et toute autre personne) participent à la construction des projets et à l'organisation de la vie collective : c'est **le principe de co-gestion**,
- > Chacun puisse prendre plaisir à ce qu'il fait et se sentir accueilli dans le respect de ses différences et de ses particularités : c'est **le principe de la bienveillance**.

Quels sont tes droits et libertés ?

- le droit à la sécurité,
- le droit au respect,
- le droit à la différence,
- la liberté d'expression,
- le droit de participation démocratique,
- la liberté d'opinion,
- le droit de réunion,
- le droit de se déplacer en autonomie,
- le droit de défendre ses droits,
- le droit au bien-être,
- le droit aux loisirs,
- le droit à la culture,
- le droit à la créativité,
- le droit à l'initiative et au tâtonnement...



Quels sont tes devoirs et obligations ?



Ils seront définis avec toi dans chaque lieu d'accueil.

Une échelle des sanctions sera réfléchiée avec toi. Elle sera utilisée en cas de non-respect des règles déterminées ensemble.

Ce texte a été écrit par les animateurs qui t'encadrent dans tes activités à l'accueil de loisirs, au périsco, dans les salles de jeunes et les séjours.

Un autre a aussi été écrit pour tes parents ou les autres adultes.

Le texte complet est disponible sur le blog du Projet Éducatif Local : <http://pel.lachapellesurerdre.fr>

Renseignements auprès du Projet Éducatif Local : pel@lachapellesurerdre.fr - 02 51 81 87 61

La charte de fonctionnement des structures enfance-jeunesse

Version
destinée
aux adultes

Cette charte s'appuie sur les valeurs du Projet Éducatif Local de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre.

Les agents disposent ainsi de points d'appui communs pour une organisation démocratique de la vie collective et des activités de leurs structures, engageant la participation active et responsable de tous les acteurs concernés, adultes, enfants et jeunes.



La charte a été votée en conseil municipal le 28 septembre 2015.

Les valeurs proposées dans le Projet Éducatif Local

Citoyenneté, ouverture sur le monde

Solidarité

Autonomie

Respect

Équité

Mixité

Laïcité



Les principes

Les lieux d'accueil favorisent l'accès aux loisirs, à l'éducation et à la socialisation, dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et du jeune et de son droit à la participation démocratique. Les adultes sont disponibles pour recueillir et prendre en compte la parole de l'enfant et du jeune.

La **co-gestion** dans le fonctionnement de la structure est un principe directeur qui implique la participation égale des acteurs dans l'organisation de la vie collective, l'élaboration des règles et la définition des sanctions. L'engagement de chacun s'appuie sur le **principe de responsabilité** : écoute, apport d'outils, échanges et partage des savoirs. L'enfant doit être acteur et moteur de son avenir.

Les lieux d'accueil garantissent le **bien-être** de chaque personne par le respect de ses besoins biologiques, physiques et affectifs. Chacun, enfant, jeune et adulte doit prendre plaisir à ce qu'il fait et placer « l'humain comme le bien le plus précieux ».

Les principes (suite)

Les lieux d'accueil respectent le **principe de bienveillance** en adaptant le milieu à la personne accueillie dans le respect de toutes ses différences et particularités. L'enfant, le jeune et l'adulte doivent percevoir la différence comme une force, une richesse et apprendre à rencontrer l'autre en toute confiance.

Les lieux d'accueils s'inscrivent dans le **Projet Éducatif Local**, sur tous les temps et les espaces éducatifs et dans **une approche collaborative** de tous les acteurs, y compris les enfants et les jeunes eux-mêmes.

Quels sont les droits et libertés ?

Les adultes travaillant dans les structures sont des citoyens titulaires des libertés et droits fondamentaux.



Quels sont les devoirs et obligations ?



Les adultes travaillant avec les enfants et les jeunes ont un devoir d'exemplarité ; ils doivent respecter les valeurs et principes affirmés par la charte.

À travers son Projet Éducatif local, La Chapelle-sur-Erdre « favorise, encourage et soutient » la participation des enfants et des jeunes.

Dans ce cadre, cette charte a été élaborée au cours d'une formation-action d'agents de la Ville en s'appuyant sur l'analyse des projets qu'ils mènent. Une autre version de ce texte, plus accessible aux enfants, a également été rédigée.

Le texte complet est disponible sur le blog du Projet Éducatif Local : <http://pel.lachapellesurerdre.fr>

Renseignements auprès du Projet Éducatif Local : pel@lachapellesurerdre.fr - 02 51 81 87 61